
Adresse des sans-culottes de Pont-de-Vaux , en annexe de la
séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des sans-culottes de Pont-de-Vaux , en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 178;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39277_t1_0178_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

N° 144. Villeneuve, district de Forcalquier, département des Basses-Alpes (1).

N° 145. Malestroit, département du Morbihan.

N° 146. Roche-Sauveur (La Roche-Sauveur).

N° 147. Pont-à-Mousson.

N° 148. Cuq-Toulza, département du Tarn.

N° 149. Saint-Romain (Saint-Romain-de-Colbosec), département de la Seine-Inférieure.

N° 150. Pimbo, département des Landes.

N° 151. Saint-Aubin (Saint-Aubin-sur-Gailion), département de l'Eure.

N° 152. Salon.

N° 153. Thionville, département de la Moselle.

N° 1.

La Société populaire de Saint-Pierre-Ville (Saint-Pierreville), département de l'Ardèche (2).

« Législateurs,

« Assez et trop longtemps, accablés sous le poids énorme de l'aristocratie de leurs contrées, les patriotes sans-culottes du canton de Saint-Pierreville ont cru devoir s'élever en masse pour aider à écraser tous les conspirateurs; les uns ont été combattre les rebelles de Lyon; les autres se sont érigés en Société républicaine, et parce qu'ils savent que leur salut a dépendu de vous, ils ont juré d'être fidèles à vos décrets, et fait le sacrifice de leur vie pour conserver les vôtres.

« Législateurs, continuez de poursuivre avec zèle votre auguste carrière; jusqu'ici vos lumières ont déjoué tous les complots des factieux, et assis les bases de notre bonheur. Ne vous laissez pas de faire le bien, la patrie encore en danger vous invite à ne rentrer dans vos foyers qu'au moment du grand triomphe de la liberté et où par conséquent tous les tyrans de l'Europe auront été écrasés.

« Vive la République une et indivisible !

Saint-Pierreville, département de l'Ardèche, le 20 octobre 1793, l'an II de la République.

« *Le Président de la Société républicaine du canton de Saint-Pierreville,*

« P.-L. CHABAL; Armand COSTE fils, secrétaire. »

N° 2.

Les sans-culottes de Pont-de-Vaux, à la Convention nationale (3).

« Pont-de-Vaux, le 3^e jour du 2^e mois de la seconde année de la République française, une, indivisible et démocratique.

« Adhésion à tous vos décrets et aux mémo-

(1) Pour les deux adresses cotées nos 143 et 144, il y a évidemment une erreur au *Bulletin*. Elles sont en effet réunies sous une seule dénomination qui est la suivante : |

« Vigneulle, département des Basses-Alpes. »

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 775.

(3) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 775.

brales journées des 31 mai et 2 juin, telle a toujours été, citoyens législateurs, la marche des sans-culottes de Pont-de-Vaux. En rendant hommage à vos travaux, ils viennent vous demander que vous ne quittiez votre poste qu'après avoir déterminé sur des bases inébranlables le bonheur de 25 millions d'hommes. Ce moment se prépare, la punition successive des tyrans en est un heureux présage. Qu'ils tremblent, les scélérats, ils trouveront un terme à leurs forfaits. Les sans-culottes de Pont-de-Vaux triompheront de leurs ennemis et la République française triomphera, ou bien ils s'enseveliront sous ses ruines : ils le jurent à la Convention. »

(Suivent 46 signatures.)

N° 3.

Adresse de la Société populaire et républicaine de Villequiers, département du Cher, à la Convention nationale (1).

« Citoyens représentants,

« Nous ne venons point ici vous féliciter sur vos nobles travaux, nous ne louerons aucune de vos journées en particulier, tous vos jours ont utilement servi la chose publique. Vous avez beaucoup fait; nous attendons encore davantage. Restez à votre poste, nous vous en prions, nous osons même l'exiger. Seuls vous êtes capables d'achever ce que vous avez si dignement commencé. Vos successeurs auraient besoin de l'expérience que vous avez acquise; les ennemis du dehors, ceux du dedans, beaucoup plus dangereux, ne la leur laisseraient point obtenir impunément, et, vous le savez, les bons Français donnent leur sang trop facilement pour que leurs représentants n'en soient point avarés. Vous connaissez les écueils qui vous entourent, vous les éviterez. Mettez la dernière main à votre ouvrage, affermissiez-en les bases; comme votre gloire, il doit être éternel. Restez donc à votre poste, francs et courageux montagnards, restez à votre poste, vous tous républicains zélés, dieux sauveurs de la patrie, nous vous le demandons, vos lumières, votre énergie, votre vie s'il le faut, elle est à nous si elle est nécessaire. Restez à votre poste, le bonheur que vous aurez assuré à 24 millions d'hommes, et préparé au reste de l'univers, sera une assez digne récompense.

« Au nom de la Société populaire et républicaine du canton de Villequiers.

« A Villequiers, le 6^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de la seconde année de la République française, une et indivisible.

« RONET, président; RAINCOURT, secrétaire; DELAREBARDIÈRE, secrétaire. »

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 775.